

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-22 / 2023-04-13-13^{ème} : Finances : Fixation des tarifs municipaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire cède la parole à Madame Carole MURRAY, adjointe aux affaires financières, afin de présenter les propositions de tarification retenues qui ont été arrêtées en commission des finances du 30 mars 2023.

Les tarifs relatifs à la location de la salle polyvalente resteraient inchangés comme suit :

Location de la salle polyvalente		
	Gonnehem	Extérieur
Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) sans cuisine et sans vaisselle Tarif unique annuel	260 euros	360 euros
Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) sans cuisine, avec vaisselle et lave-vaisselle Tarif unique annuel	310 euros	410 euros
Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h30) avec cuisine et vaisselle Tarif unique annuel	410 euros	510 euros
Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation		

Tarif nettoyage	100 euros	100 euros
Caution (particulier et association)	180 euros	180 euros
Location de la salle à la journée sans cuisine et sans vaisselle	150 euros	200 euros
Location de la salle jour férié avec cuisine et vaisselle (hors week-end et en fonction du planning des associations)	200 euros	250 euros
En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location. <i>Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5^{ème})</i>		
Location de salle pour des activités commerciales		
Journée	100 euros	
½ journée	50 euros	
Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation		
Caution	180 euros	
Nettoyage	100 euros	
Location de la salle à des associations extérieures pour la pratique d'activités nouvelles (une utilisation hebdomadaire)		150 euros /mois
Location de la salle à titre exceptionnelle et de courte durée		50 euros
Location de la salle pour les associations : gratuité pour la 1 ^{ère} location		50 % du tarif gonnehemois pour les suivantes
À partir de la 1 ^{ère} location, en cas d'annulation, un titre exécutoire sera émis pour la valeur du montant de la caution applicable au particulier, soit 180 euros		
Autres tarifs		
Location chapiteau (montage compris)		
Association (gratuité 1 fois l'an, sinon)	100 euros	
Particulier	220 euros	
Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation		
Caution	220 euros	
Photocopie		0,20 euros
Droit de place occasionnel		Compétence déléguée au Maire
Droit de place mensuel		Compétence déléguée au Maire
Location de l'étang communal et droit de pêche		Gestion transférée à l'Association Des Pêcheurs Gonnehemois (ADPG) selon délibération du 14/12/2017

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2023, Madame Carole MURRAY propose de fixer des tarifs municipaux pour la location de la salle les P'tits Fouans située 167 rue des Prés, salle d'une surface totale de 139 m² dont 107 m² pour la salle hors les cuisines. Cette salle comprend un mobilier de 12 tables de 6 personnes avec les chaises.

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés, **adopte** à compter du 13 avril 2023 les tarifs de location de la salle les P'tits Fouans située 167 rue des Prés comme suit :

Location de la salle les P'tits Fouans			
		Gonnehem	Extérieur
Salle week-end (du vendredi 15h00 au lundi 8h00)			
Tarif unique annuel		200 euros	250 euros
Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation			
Tarif nettoyage		100 euros	100 euros
Caution (particulier et association)		180 euros	180 euros
En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location.			
<i>Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5^{ème})</i>			

autorise Monsieur le Maire à signer le règlement portant sur la location de la salle les P'tits Fouans avec le preneur, **autorise** l'encaissement des produits de location par la régie de recettes pour l'encaissement de location de salles, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17 avril 2023

et de la publication le 17 avril 2023

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS